

| | |
|--|-----|
| Ordonnance de M. Bochart Champigny qui déclare bonne et valable la prise du vaisseau le <i>Roy d'Espagne</i> par Pierre le Moyné d'Iberville, capitaine de frégate, commandant le vaisseau du roi le <i>Poly</i> , et adjuge le vaisseau et son chargement au roi (3 octobre 1692)..... | 220 |
| Ordonnance de MM. de Frontenac et Bochart Champigny qui met à la disposition de François Hazeur, marchand à Québec, et Jean Grignon, marchand à Larochele, son associé, les vaisseaux du roi pour transporter en France le bois qu'ils ont scié à leurs moulins à scie de la Malbaie (30 octobre 1692)..... | 223 |
| Permis accordé par M. de Frontenac au sieur Jolliet d'aller aux fles Mingan et Anticosti, avec trois hommes d'équipage à condition de ne pas faire la traite et d'arrêter toute personne qui sera trouvée traitant sans congé (13 mai 1693)..... | 226 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny sur ce qui doit être observé par ceux qui ont obtenu des congés pour monter au pays des Outaouais et autres nations éloignées (11 septembre 1693)..... | 227 |
| Ordonnance de M. de Frontenac pour expliquer celle de M. Bochart Champigny du 11 septembre 1693 sur ce qui doit être observé par ceux qui ont obtenu des congés pour monter au pays des Outaouais et autres nations éloignées (12 septembre 1693)..... | 229 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny sur une requête de Jacques de Mareuil, lieutenant réformé des troupes du détachement de la marine, pour obliger le sieur Dupré, curé de Québec, de lui donner copie d'un écrit lu par lui à la grand'messe paroissiale et fort préjudiciable au dit sieur de Mareuil (19 janvier 1694)..... | 232 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny sur une requête de Jacques de Mareuil, lieutenant réformé des troupes du détachement de la marine, le priant d'ordonner à Chambalon, notaire, de l'accompagner auprès de l'évêque de Québec, au sujet d'un écrit lu à la grand'messe paroissiale de Québec et fort injurieux pour son honneur et sa réputation (23 janvier 1694)..... | 235 |
| Commission de M. Bochart Champigny à Georges Pruneau pour faire les fonctions de sergent royal, juré priseur et vendeur de biens à Montréal (10 septembre 1694)..... | 239 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny qui porte confiscation des vins et eaux-de-vie embarqués en France sur le vaisseau du roi la <i>Charente</i> au profit de quelques particuliers établis au Canada (21 octobre 1694) | 241 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny qui enjoint à ceux qui voudront vendre du pain dans la ville de Montréal de faire leur déclaration au greffe de la prévôté de Montréal (8 août 1695)..... | 243 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny qui approuve le procès-verbal d'alignement du chemin public "depuis la terre des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal en allant vers la Chine pour passer sur celle des sieurs Roy et Baillet, tanneurs, puis sur celle des Frères Hospitaliers" (26 septembre 1695)..... | 245 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny qui régularise le chemin public sur les terres de la tannerie et des Frères Hospitaliers, conformément au procès-verbal de René Cuillerier, grand-voyer de l'île de Montréal (28 septembre 1695)..... | 247 |
| Ordonnance de M. Bochart Champigny qui fixe le prix auquel les castors des différentes qualités seront payés à la ferme (27 septembre 1686)..... | 247 |
| Permission de M. de Frontenac au sieur Aubert de la Chesnaye de passer en France avec son vaisseau armé en guerre la <i>Sainte-Ursule</i> , de livrer combat aux corsaires et ennemis du roi, etc (7 octobre 1696)..... | 249 |
| Passeport et commission de M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Jean Outelas (Outlan), capitaine commandant le brigantin le <i>Frontenac</i> , pour faire la guerre aux ennemis du roi et particulièrement aux Anglais de Boston et Manathe (4 mai 1697)..... | 250 |